

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1958

Edition PDF du 11 juin 2012 Les articles mis en ligne depuis DP 1957 du 4 juin 2012

DOMAINE PUBLIC

Dans ce numéro

Notes sur les détours de la démocratie directe (André Gavillet)

Défense et critique du référendum suisse

Les charmes discrets du vote furtif à main demi-levée (Yvette Jaggi)

Style et stratégie obligent, les derniers adversaires de la transparence s'assument au Conseil des Etats

Prévoyance vieillesse: élargir le débat (Jean-Daniel Delley)

L'affaire du taux de conversion des rentes n'est qu'un élément de la problématique des retraites

L'hydroélectricité peut remplacer 13% du nucléaire (Albert Tille)

La stratégie énergétique de la Suisse, concrètement

Créer un «fonds souverain» avec les euros de la BNS? (Lucien Erard)

Une idée qui gagne du terrain, mais méconnaît les spécificités d'une banque centrale comme d'un fonds souverain

La Suisse touchée par les mafias (Federico Franchini)

Un colloque à l'Université de la Suisse italienne fait le point

Tous les enfants en crèche: une aubaine pour l'économie avant tout (Sabine Estier)

Votation genevoise: initiative et contreprojet entre bonnes intentions et effet pervers

Notes sur les détours de la démocratie directe

André Gavillet • 7 juin 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20761

Défense et critique du référendum suisse

La démocratie en temps réel, <u>Castoriadis</u> ²³ en a rêvé. Les citoyens réunis sur l'agora règlent les affaires de la cité. Hélas, ce modèle présupposait que les esclaves accomplissent les travaux ingrats. Aucune communauté n'a atteint ce partage intégral des responsabilités. Même les <u>Landsgemeinden</u> sont devenues folkloriques.

La Suisse toutefois a poussé très loin le contrôle démocratique du pouvoir délégué aux magistrats et aux parlementaires. L'exigence de 50'000 signatures suffit pour qu'une loi soit soumise à l'approbation du peuple. Le référendum est accessible même à de petites minorités. C'est une arme démocratique à laquelle les Suisses ne sont pas prêts à renoncer.

Or la question leur est posée par l'Union européenne, quelle que soit la forme de rapprochement envisagée. Mais adapter automatiquement notre droit à l'évolution de la jurisprudence européenne, c'est heurter un nerf particulièrement sensible. Il sera peut-être possible de trouver des formules de compromis où les référendums seraient assimilés à une forme de recours, à condition que les compétences finales de la Cour de Luxembourg soient respectées.

Une autre voie, réformiste et critique, doit être explorée. Le référendum n'est pas uniquement un droit de demander l'arbitrage du peuple. Il est aussi utilisé comme un moyen de faire sentir sa force; il donne du poids à divers groupes de pression. Il contribue à faire du Parlement le champ clos du lobbyisme. Les grandes associations professionnelles, surtout celles qui détiennent des ressources financières qui leur permettent de soutenir une campagne publicitaire et référendaire n'ont souvent qu'à remuer leurs grelots pour que l'on tienne compte de leurs desiderata. L'imbrication des intérêts d'une branche professionnelle et des choix politiques est évidente. Qu'on songe au prix des médicaments, à la défense de la place financière qui voit l'Etat prendre en main le dossier des tricheurs

eux-mêmes.

La démocratie dite directe est à la fois précieuse et ambiguë. La défendre c'est aussi en montrer les limites et les collusions.

Limites aussi, celles des droits de l'homme, du droit international, du droit constitutionnel suisse (exigence de la majorité des cantons). Le peuple n'a pas toujours raison quand une majorité s'exprime.

Le système suisse, économico-conservateur, est caractérisé aussi par le non-professionnalisme des parlementaires, la non-responsabilité du Conseil fédéral lors de l'échec d'un de ses projets, la désinvolture des députés qui prennent des années pour étudier et remanier une loi qui leur déplaît. Enfin, le jeu faussé de la proportionnelle donne une prime électorale aux partis conservateurs.

La meilleure défense de la démocratie dite directe est de la replacer dans son contexte. A défaut de cette critique, elle a un effet trompe-l'œil. Elle mérite pourtant que soit défendu, même adapté, le principe de son *«impertinence»*.

Les charmes discrets du vote furtif à main demi-levée

Yvette Jaggi • 11 juin 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20789

Style et stratégie obligent, les derniers adversaires de la transparence s'assument au Conseil des Etats

Le câblage de la salle du
Conseil des Etats a été réalisé
l'an dernier, à la faveur des
travaux de rénovation de
l'hémicycle nord du Palais
fédéral. Impossible
désormais de s'opposer à
l'introduction du vote
électronique dans la petite
Chambre pour les raisons
techniques et financières qui
auront servi dans les
précédentes législatures.

Le dernier refus en date remonte au 15 décembre 2005 avec le rejet à deux contre un d'une motion 7 signée Simonetta Sommaruga. A l'époque, la conseillère aux Etats (PS/BE) avait rassemblé au total 13 voix dont huit socialistes (sur neuf élus), deux radicales, une PDC et deux UDC, soit l'argovien Maximilian Reimann et le glaronnais This Jenny.

Témoignant d'une belle constance, ce dernier est revenu à la charge en décembre dernier avec une initiative parlementaire ⁸ visant la transparence des votes au Conseil des Etats, selon la pratique du Conseil national,inscrite à l'ordre du jour de ce lundi 11 juin. Le

score en commission semble prometteur: six députés favorables à l'introduction du vote électronique et donc à l'affichage durable des préférences affichées, six opposés, finalement appuyés par le président Robert Cramer (Verts/GE). Dans la minorité approbatrice, on retrouve deux socialistes, deux UDC, le libéral-radical neuchâtelois Raphaël Comte et la Verte libérale zurichoise Verena Diener.

Au plenum, l'initiative parlementaire Jenny aura en fin de compte passé d'extrême justesse sans obtenir, comme prévu, la moindre voix émanant du principal groupe à la Chambre des cantons, le PDC. Car ce sont bien les treize élus du parti démocrate-chrétien qui tiennent les clés de la transparence des votes: d'une part ils détestent se sentir liés et d'autre part les autres élus, socialistes en tête, gardent toujours l'espoir de trouver quelques discrets alliés dans ce PDC aux contours fluides.

Face à cette constellation politique, l'enjeu démocratique de la clarté des débats et des décisions grâce à la publication dans le *Bulletin officiel* des votes nominatifs sur tous les objets importants apparaît presque secondaire. Les commentateurs, à l'instar

de Richard Senti 9 dans la NZZ, s'étonnent de voir une assemblée parlementaire se prendre pour un collège exécutif, dont les délibérations, tout comme les résultats des rares votes formels, demeurent en principe secrets. Et les chercheurs, tels ceux du groupe dirigé par le professeur genevois Simon Hug 10, déplorent le manque de ces données avérées que fournit le vote électronique, providence des dessinateurs de profils des élus et matière première des analystes de la science politique.

De manière générale, le Conseil des Etats se montre plutôt ouvert aux réformes institutionnelles, du moins quand elles concernent d'autres autorités. Le Conseil fédéral par exemple, auquel il accorde les secrétaires d'Etat supplémentaires que le Conseil national persiste à lui refuser. En revanche, la Chambre haute tient à ses propres traditions et pratiques.

Ainsi, pour sauver une culture du débat dont elle pense avoir l'exclusivité et pour préserver une liberté personnelle que les partis et les lobbies rognent avec succès, le Conseil des Etats se présente comme l'une des dernières chambres en Europe à refuser la transparence du vote des

parlementaires à laquelle leurs électeurs et l'opinion ont pourtant un droit imprescriptible (sauf cas clairement délimités, telles les élections qui se déroulent à bulletin secret). Au risque de donner raison à Jean-Jacques Rousseau, dont on relit beaucoup les œuvres en cette année de tricentenaire, qui ne manquait jamais de marquer sa préférence pour la

démocratie de proximité et sa méfiance à l'égard des députations lointaines, composées d'élus qui rêvent de la plus grande autonomie par rapport au peuple de leurs électeurs.

Prévoyance vieillesse: élargir le débat

Jean-Daniel Delley • 6 juin 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20753

L'affaire du taux de conversion des rentes n'est qu'un élément de la problématique des retraites

Après le net refus populaire (près de 73% de non) d'abaisser le taux de conversion des rentes de la prévoyance professionnelle, le Conseil fédéral a procédé à une analyse 24 complète des problèmes auxquels est confronté le deuxième pilier. Le chantier est d'importance et une nouvelle tentative d'adapter ce taux aux réalités démographiques et économiques implique d'améliorer la transparence et l'efficience du système. Par ailleurs le temps semble venu de repenser l'articulation entre l'AVS et la prévoyance professionnelle.

Refus d'une réduction des rentes et méfiance à l'égard des assurances et des caisses de pension, tels furent selon l'analyse Vox 25 les deux motifs principaux avancés par les adversaires de la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Personne ne conteste

que le montant des rentes dépend de l'espérance de vie au moment du départ à la retraite et du rendement du capital épargné. Encore faudrait-il que ces deux variables soient déterminées en toute transparence. A cet égard, le rapport du Conseil fédéral pointe des lacunes.

Pour ce qui est de l'espérance de vie des retraités, la Suisse ne dispose pas de statistiques officielles. Les chiffres de référence proviennent de la caisse de pensions de la Ville de Zurich qui compile les données de 21 caisses de pensions de collectivités publiques. Rien ne garantit la représentativité de ces chiffres. Or, comme le rappelle l'Union syndicale suisse, les fonctionnaires vivent en moyenne plus longtemps que les membres d'autres groupes professionnels, notamment ceux à bas salaires. Une baisse généralisée du taux de conversion minimale prétériterait principalement ces derniers.

La Suisse compte

actuellement 2351 institutions de prévoyance. Une diversité qui découle de la volonté politique de garantir l'existence des caisses préexistant à l'entrée en vigueur de la LPP et de permettre des solutions adaptées aux besoins des entreprises. Mais cette diversité se traduit en inefficacité et en coûts.

En particulier les petites caisses enregistrent des coûts administratifs et de gestion de fortune élevés. En 2009, les frais de gestion de la fortune ont atteint 5,673 milliards de francs, soit en moyenne 0,56% de la fortune totale du deuxième pilier: de 0,15% pour les institutions les plus efficaces à 1,86 pour les moins performantes. On relève aussi une relation inversement proportionnelle entre le niveau des frais de gestion et le rendement de la fortune. C'est dire la marge d'amélioration possible par le biais d'une concentration des caisses, de mise au concours des mandats de gestion notamment.

Reste que 3,5 millions d'actifs versant chaque année 45 milliards de cotisations, détenteurs d'une fortune de 700 milliards, dépendent d'une industrie financière sophistiquée peu transparente. Au temps de l'euphorie boursière, cette dépendance ne faisait pas problème. La confiance des assurés a chuté au même rythme que la bourse.

Le quart de la fortune du deuxième pilier est géré par les compagnies d'assurance auxquelles les PME confient les avoirs de près de la moitié des salariés du pays. La publication des bénéfices réalisés dans ce secteur par les assurances n'a pas peu contribué au mécontentement populaire (*«vol des rentes»*) qui a conduit au net rejet de l'abaissement du taux de conversion.

La modification à la baisse du taux de conversion ne trouvera pas de majorité tant que les assurés n'auront pas la conviction que leurs avoirs sont gérés de manière efficace et que les variables invoquées (espérance de vie, rendement) ne contribuent pas à enrichir les gestionnaires plutôt qu'à assurer la pérennité de la

prévoyance professionnelle.

Les sommes astronomiques accumulées par le deuxième pilier peinent de plus en plus à trouver des placements à rentabilité suffisante. Cette bulle d'épargne a sans aucun doute contribué à l'emballement boursier déconnecté de l'évolution de l'économie réelle. Le temps est venu de réfléchir à une redistribution des moyens entre l'AVS, qui devrait garantir à tous un revenu décent et une prévoyance professionnelle obligatoire plus modeste.

L'hydroélectricité peut remplacer 13% du nucléaire

Albert Tille • 11 juin 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20799

La stratégie énergétique de la Suisse, concrètement

Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral annonçait son intention de sortir du nucléaire et esquissait les plans pour remplacer progressivement les 24 milliards de kWh d'électricité produits chaque année par l'atome: une consommation économe, les nouvelles énergies éolienne et solaire, le développement de l'hydroélectricité.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN), chargé de préciser ces pistes, fournit un an plus tard une <u>étude</u> ² sur le potentiel de développement de l'hydroélectricité.
Première source énergétique du pays, déjà largement exploitée, elle peut encore fournir d'ici 2050 3,2 milliards de kWh supplémentaires et remplacer 13% de l'électricité nucléaire. Mais il s'agit d'une évaluation maximale qui ne sera pas facile à atteindre.

La production additionnelle se répartit en proportion presque égale entre trois sources. Il y a d'abord les projets plus ou mois avancés de nouvelles grandes centrales, essentiellement au fil de l'eau. Citons en suivant le cours du Rhône les turbinages de GletschOberwald, Illarsaz, Massongez-Bex et Conflan, à la frontière franco-genevoise. Pour une capacité équivalente, les petites centrales sont répertoriées principalement, et en ordre décroissant des capacités de production, dans les cantons du Valais, de Berne, d'Uri, des Grisons et de Vaud. Le troisième milliard de KWh de nouvelle production devrait provenir de la modernisation et de l'agrandissement des grandes centrales existantes.

Toutes ces réalisations sont possibles sans violer la législation sur le développement durable et la protection de l'environnement, notamment les règles sur les débits minimaux contenues dans la loi sur la protection des eaux³. Le respect des normes environnementales réduit le potentiel hydroélectrique de 1,4 milliard de kWh. L'OFEN rappelle, par parenthèse, les importants projets de pompageturbinage (DP 19574), mais précise que ces réalisations pour fournir la précieuse électricité de pointe consomment plus qu'elles ne produisent dans l'année hydrologique (DP 18635). Elles ne sont donc pas intégrées dans la présente statistique.

L'OFEN fait par ailleurs une sérieuse mise en garde. Plusieurs de ces projets ne seront rentables, et donc réalisables que si le prix de l'électricité augmente. C'est le cas pour les rénovations et extensions des grandes centrales, telles que l'élévation des barrages, le captage de nouveaux affluents ou encore l'élargissement des galeries pour réduire les pertes de frottement.

La rentabilité de ces investissements sera également fortement influencée par les conditions qui seront faites lors du renouvellement des concessions arrivant à échéance. La construction des petites installations sera dictée par le mécanisme des subventions. Pour atteindre les objectifs prévus, il faudra adapter la législation 6 sur la rétribution à prix coûtant du courant injecté dans le réseau par les petites centrales.

Les obstacles à franchir pour atteindre les objectifs fixés ne seront pas uniquement économiques et financiers. Les nouvelles réalisations devront être acceptées par la

population. Les oppositions s'annoncent nombreuses de la part des riverains et des défenseurs de l'environnement. Pour prévenir les blocages, les promoteurs devraient engager un dialogue précoce avec tous les intéressés, proposer des compensations pour les inconvénients ou les dommages subis. De leur côté, les collectivités publiques cantonales devraient prévoir une large planification désignant les tronçons d'eau exploitables et les zones à protéger. Enfin, l'OFEN appelle de ses vœux une harmonisation nationale des procédures et un arbitrage de la Confédération en cas de conflit.

Si les pistes tracées par l'autorité fédérale sont un peu plus précises, le remplacement de 13% de l'électricité nucléaire reste encore à faire.

Créer un «fonds souverain» avec les euros de la BNS?

Lucien Erard • 10 juin 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20782

Une idée qui gagne du terrain, mais méconnaît les spécificités d'une banque centrale comme d'un fonds souverain

Dans le cadre de sa politique visant à empêcher le franc de prendre trop de valeur (au détriment des exportations), la Banque nationale suisse (BNS) a massivement acheté des devises étrangères, principalement des euros.

Faute de pouvoir les revendre à court terme, <u>certains</u> 11 commencent à évoquer l'idée d'utiliser ces devises pour procéder à des acquisitions dans l'économie réelle.

Ils font une analogie avec la politique mise en place par quelques Etats qui présentent des excédents de revenus massifs (mais parfois transitoires, provenant par exemple de la vente de matières premières, tel le pétrole): via ce que l'on appelle un «fonds souverain» ils convertissent cette fortune en prises de participation dans des entreprises sur le marché

mondial en vue de générer des revenus durables – ou de promouvoir des intérêts stratégiques (<u>DP 1761</u> 12).

Les réserves monétaires de la BNS sont d'une tout autre nature. Une banque centrale a deux fonctions: mettre à disposition de l'économie nationale la monnaie dont elle a besoin et maintenir un taux de change favorable. Le manque de monnaie fait monter les taux d'intérêt et freine l'activité économique. Inversement, un excédent de monnaie fait baisser les taux d'intérêt, dope l'activité économique et favorise l'inflation. La régulation de la masse monétaire est une fine mécanique que la BNS pilote au jour le jour.

Par ailleurs, depuis le retour aux taux de change flottants, les banques centrales peuvent intervenir lorsqu'elles estiment que le taux de change est trop bas, ce qui fait monter les prix des biens importés dont notamment l'énergie et les matières premières, ou au contraire trop élevé, ce qui représente un danger pour l'industrie d'exportation. Lutter contre un taux trop bas signifie racheter sa monnaie en la payant en devises qu'on emprunte sur les marchés et/ou auprès du Fonds monétaire international. Lutter contre un taux trop haut signifie vendre de sa monnaie, que l'on peut créer en quantité

illimitée, pour en faire baisser le prix. Vendre sa monnaie, c'est acheter des devises, ce que fait aujourd'hui, massivement, la BNS.

Elle a ainsi créé quelque 300 milliards de francs qu'elle a mis sur le marché. Ils ont permis de maintenir le taux plancher de 1,20 franc pour 1 euro mais n'ont eu aucun effet sur l'activité économique suisse ni sur l'inflation, pour une raison bien simple: ce sont des spéculateurs qui ont acheté tous ces francs suisses, non pour les dépenser en Suisse mais pour les conserver en espérant les revendre plus cher ou au moins au même prix.

Soutenir que la BNS, via un fonds souverain, pourrait prendre des participations dans des entreprises à l'étranger, voire même en Suisse, revient à faire tourner la planche à billets pour s'offrir des biens ou des services achetés sur les marchés. Il ne viendrait à l'idée de personne de demander à la BNS de financer nos chemins de fer ou nos routes, notre armée ou nos écoles en imprimant de la monnaie. Autant il importe de pouvoir vendre, sans limites, du franc contre des devises pour éviter qu'il s'apprécie davantage, autant il faut éviter d'utiliser cet argent, créé à une autre fin, pour intervenir dans

l'économie réelle.

Il faudrait en fait se convaincre que les euros que détient la BNS ne valent pas plus que le papier qui a servi à les acheter et qu'on récupérera le jour où on les revendra. Si demain la BNS devait faire l'erreur de laisser monter le franc, les valeurs qu'elle détiendra alors, sous forme de devises comme d'actifs d'un fonds souverain, afficheraient la même moins-value – en tout cas si l'on persiste à vouloir la mesurer en francs suisses plutôt qu'en euros ou en dollars. Certains ont les yeux fixés sur la comptabilité de la BNS. Ils feraient mieux de s'intéresser à l'économie du pays, aux risques qu'un franc trop élevé ferait courir non seulement à l'industrie d'exportation et aux services mais aussi à toutes les activités indigènes menacées par des importations trop bon marché. Une curiosité qui devrait s'étendre à l'obtention de données fiables permettant d'évaluer ces risques.

D'une certaine manière la Suisse dispose déjà d'un fonds souverain: la fortune constituée au travers du deuxième pilier (DP 1958 13). Ce sont quelque 700 milliards de francs bien réels dans plus de 2000 caisses en quête d'un rendement raisonnable et surtout pérenne.

La Suisse touchée par les mafias

Federico Franchini • 8 juin 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20774

Un colloque à l'Université de la Suisse italienne fait le point

«Quand un criminel armé d'un pistolet rencontre un criminel avec un attaché-case, le premier est un homme mort.»

La préface du nouveau roman noir de l'auteur italien <u>Massimo</u>
<u>Carlotto</u> ¹⁴ illustre très bien l'évolution de la criminalité ces dernières années. L'idée reçue d'une pègre qui tire et jette de grenades est à abandonner. En Italie, vingt ans après les attentats sanglants de 1992, la mafia a abandonné sa stratégie militaire mais elle est plus forte que jamais.

Certes, la criminalité organisée connaît toujours les guerres entre clans rivaux et pratique les activités criminelles traditionnelles comme le trafic de drogue, d'armes, d'êtres humains et les extorsions. Mais la nouvelle génération porte cravate et habits griffés, est polyglotte et a étudié dans les meilleures universités.

Elle connaît les règles de fonctionnement de l'économie capitaliste et réinvestit l'argent sale dans l'économie réelle, le tourisme, la construction, la restauration, la santé, le sport. Le crime aujourd'hui est de plus en plus inséré dans la société, il se globalise et profite de la crise. C'est la McMafia, le crime sans frontières, comme l'a magistralement décrit le journaliste britannique <u>Misha Glanny</u> ¹⁵. La criminalité se meut habilement entre le licite et l'illicite, dans les zones d'ombre qui séparent parfois subtilement criminalité, politique, appels d'offre, économie, commerce et finance.

La Suisse n'est pas épargnée par cette évolution. *Infiltrations mafieuses en Suisse: situation et questions ouvertes* ¹⁶: tel est le titre d'un symposium tenu récemment à l'Université de la Suisse italienne, au cours duquel des experts italiens et tessinois ont discuté des nouvelles dynamiques criminelles concernant la Suisse.

Parmi les orateurs, Cataldo Motta, procureur antimafia à Lecce (Pouilles), affirme ¹⁷ que le risque d'installation de groupes criminels sur le territoire suisse ne peut pas être exclu. Selon lui on est face à un développement «normal» de l'intérêt de la criminalité organisée pour les activités financières, l'entrepreneuriat et les investissements.

Interviewé en mars par *l'Hebdo* 18, Roberto Saviano 19 va encore plus loin et considère que la Suisse est d'une importance capitale pour les mafias: «C'est le coffre-fort le plus sûr de l'Europe pour les mafias. La Suisse est utilisée ainsi depuis plus de vingt ans. Depuis la crise économique, son rôle s'est encore renforcé. La proximité géographique entre la Lombardie, la région la plus riche d'Italie, et la Suisse accentue l'entrée d'argent».

L'implication de la Suisse comme centre dans le blanchiment d'argent sale d'origine mafieuse est apparue au grand jour dans les années quatre-vingts. L'enquête sur la *Pizza* Connection 20 a permis de démanteler une bande de trafiquants d'héroïne italoaméricains qui avait transféré en Suisse pas moins de 1,5 milliards de francs. L'affaire a montré la face cachée de la place financière helvétique et ses liens tentaculaires avec le crime: blanchiment d'argent de la drogue et du trafic d'armes, évasion fiscale, sociétés écrans, etc.

Cette affaire a facilité l'introduction d'une législation fédérale contre le blanchiment. C'est Paolo Bernasconi, aujourd'hui professeur de droit pénal économique international à l'Université de Saint-Gall, qui, en qualité de procureur. mena l'enquête sur la Pizza Connection. Dans le Corriere del Ticino du 31 mai dernier, Bernasconi affirme que la vigilance est insuffisante et les autorités politiques n'assument pas leurs responsabilités: «Durant des années, le parlement et le gouvernement [tessinois] ont assisté passivement à la vente de Kalachnikovs destinées aux mafieux, aux flux clandestins d'or et de liquidités, (...), aux raids des sociétés de gestion patrimoniale dépourvues de l'autorisation requise par la loi tessinoise qui plument les épargnants, parce que les autorités politiques n'accordent pas les moyens nécessaires à la surveillance des fiduciaires (...)».

Les intermédiaires financiers comme les fiduciaires sont de plus en plus utilisés par ceux qui veulent blanchir l'argent. Ce secteur est donc particulièrement exposé à la criminalité. Le canton du Tessin abrite quelque 1300 fiduciaires. Selon Bernasconi la nouvelle loi cantonale sur les fiduciaires n'est pas satisfaisante: «La loi prévoit un seul inspecteur, comme cela était déjà le cas dans la loi de 1985. Or entre temps le

secteur des intermédiaires bancaires et les volumes d'affaires se sont multipliés».

La présence criminelle en Suisse n'est plus exclusivement liée à la place financière. Selon Cataldo Motta, les investissements dans la construction et dans d'autres secteurs comme l'immobilier sont particulièrement prisés. L'immobilier, qui n'est pas soumis à la loi fédérale sur le blanchiment d'argent 21, est particulièrement recherché par la criminalité d'origine russe. Pour le procureur italien, les criminels de l'est sont très actifs dans l'achat d'immeubles pour des sommes fortement supérieures à la valeur du marché. Ce qui permet de soupçonner du blanchiment d'argent: le surcoût payé représenterait le prix de ce blanchiment.

Les investissements criminels se manifestent dans d'autres secteurs comme le «divertissement». «Nous avons constaté que dans des secteurs fortement lucratifs comme celui de la prostitution, du divertissement, des locaux nocturnes et de jeu, les organisations criminelles développent des activités de contrôle, des formes de

participation extrêmement préoccupantes. Les activités de blanchiment ont trouvé au Tessin de nouvelles routes» affirme le procureur général tessinois John Noseda dans le Corriere del Ticino.

Le crime évolue et se globalise. Certains pays, certaines régions se spécialisent dans des aspects différents de l'activité criminelle. Il faut s'interroger sur la dimension internationale qui caractérise désormais les organisations criminelles et leurs interconnexions avec notre pays. Or la justice peine à intervenir et à conduire à terme ses enquêtes gagnantes. Le procès de la «mafia des cigarettes» 22 a été un fiasco. En 1996 déjà, la poursuite publique avait failli de manière retentissante dans le procès contre des personnalités russes (affaire Mikhaïlov) impliquées dans un cas de blanchiment d'argent.

Opinion publique et autorités débattent avec passion d'un nouvel avion de combat. Du point de vue de la sécurité nationale, il serait plus urgent d'attribuer à justice les moyens nécessaires pour traquer les organisations criminelles et leur argent.

Tous les enfants en crèche: une aubaine pour l'économie avant tout

Sabine Estier • 5 juin 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20732

Votation genevoise: initiative et contreprojet entre bonnes intentions et effet pervers

Avoir le droit à une place d'accueil: que les communes s'organisent pour que chaque enfant ait la possibilité d'entrer dans une institution de petite enfance à 4 mois. Telle est la demande de l'initiative «*Pour une véritable politique d'accueil de la petite enfance*» ²⁶ sur laquelle les Genevois doivent se prononcer le 17 juin.

Qui dirait non au droit de tout enfant vivant dans le canton, de 4 à 15 ans, à être scolarisé? Personne évidemment. Pourquoi donc ne pas appliquer le même raisonnement pour les moins de 4 ans? Parce que ce «droit» deviendra à terme une quasi obligation. Sauf pour le minuscule pourcentage de la population suffisamment aisée ou disponible pour n'avoir aucun besoin de garde pendant quatre ans entiers.

Pourquoi? Des ressources énormes devront être consacrées pour créer une place en crèche pour les <u>quelque 20'000</u> <u>enfants 27</u> de 0 à 4 ans. Il est significatif d'ailleurs que personne n'ait cherché à estimer le coût de ce projet qu'on peut supposer quelques centaines de millions. En imaginant que chaque enfant aille 200 jours par an en crèche et vu que les parents paient en moyenne un quart du prix réel en moyenne, on obtiendrait: 20'000 enfants x 200 jours x 100 francs (environ trois quarts du coût réel d'une journée), soit 400 millions.

Il n'y aura plus ni moyens, ni surtout volonté politique ou énergie pour développer d'autres projets: formation pour des mamans de jour, financement de congés parentaux etc. Très vite, les familles n'auront plus le choix du mode de garde que voudrait pourtant garantir l'initiative.

Que se passe-t-il aujourd'hui? Chercher une place pour un enfant de 8 mois ou 2 ans est mission impossible. Pas moyen de monter dans le train en marche, il faut le prendre à 4 mois. Des familles qui préfèreraient d'autres formes de garde pour leur enfant durant la première année (diminution du temps de travail des parents, aide des grand-parents, etc) en sont actuellement dissuadées, car elles savent qu'elles ne trouveront plus de place ultérieurement. Beaucoup d'institutions de petite

enfance imposent une présence à temps complet. Les parents qui souhaitent une garde de leur enfant à temps partiel savent qu'ils n'ont aucune chance. Insidieusement, les familles sont donc poussées à demander un 100%.

Pleine de bonnes intentions, l'initiative aura donc à terme un effet pas forcément souhaitable: l'étatisation automatique de la prise en charge des enfants dès l'âge de 4 mois. On vient de rendre l'école obligatoire à 4 ans, à juste titre. Avec l'initiative, on change de registre en remettant aux pouvoirs publics la garde généralisée des tout petits.

J'ai toujours trouvé judicieuse l'idée émise par le secrétaire du Mouvement populaire des familles: que les parents qui s'organisent pour garder leur enfant puissent bénéficier d'une partie du coût d'une place en crèche afin de compenser – partiellement en tout cas – la perte de gain due à leur diminution du temps de travail ou leur absence momentanée du marché du travail.

La journée d'un enfant en crèche coûte plus de 130 francs. Et chaque famille (qui à Genève paie, en fonction de son revenu, entre 11 et 78 francs) est *de facto* subventionnée chaque jour à hauteur de 50 à 120 francs. On peut imaginer qu'il est rationnel économiquement de verser aux familles qui souhaitent garder leur enfant quelque temps à la maison une partie de ce que paierait la

collectivité pour une place en crèche.

Le texte de l'initiative ne permet pas cette possibilité. Le <u>contreprojet</u> ²⁸ ne l'évoque pas explicitement, mais cela pourrait être l'une des formes du partenariat public-privé prévue à l'alinéa 8.

Allons-nous voter la prise en charge automatique des enfants dès 4 mois, payée en grande partie par l'impôt? Quelle aubaine pour les patrons et l'économie: plus aucun parent ne pourra demander une réduction de son temps de travail sous prétexte de paternité ou maternité!

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

- 1. http://www.domainepublic.ch/pages/1958#
- 2. http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=44796
- 3. http://www.admin.ch/ch/f/rs/814_20/a31.html
- 4. http://www.domainepublic.ch/articles/20692
- 5. http://www.domainepublic.ch/articles/10277
- 6. http://www.admin.ch/ch/f/rs/730_0/a7a.html
- 7. http://www.parlament.ch/F/Suche/Pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20053698#
- 8. http://www.parlament.ch/afs/data/f/bericht /2011/f_bericht_s_k24_0_20110490_0_20120402.htm
- 9. http://beta.nzz.ch/aktuell/startseite/keine-kollegialbehoerde-1.17212342
- 10. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/78ca628e-b0d8-11e1-8550-7b0528ec7da2 /Pourquoi_le_Conseil_des_Etats_persiste-t-il_%C3%A0_voter_%C3%A0_main_lev%C3%A9e
- 11. http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Wenn-man-einen-Staatsfonds-will-muessteman-es-jetzt-machen/story/22445756
- 12. http://www.domainepublic.ch/articles/9721
- 13. http://www.domainepublic.ch/articles/20753
- 14. http://fr.wikipedia.org/wiki/Massimo_Carlotto
- 15. http://en.wikipedia.org/wiki/Misha Glenny
- 16. http://www.oati.ch/comunicazioni.cfm?id_comunicazione=365
- 17. http://www.cdt.ch/primo-piano/approfondimenti/64119/il-ticino-e-i-tentacoli-della-mafia.html
- 18. http://www.hebdo.ch/la_suisse_impuissante_153055_.html
- 19. http://fr.wikipedia.org/wiki/Roberto_Saviano
- 20. http://www.rts.ch/archives/tv/information/tell-quel/3446677-pizza-connection.html
- 21. http://www.admin.ch/ch/f/rs/c955 0.html
- 22. http://www.swissinfo.ch/fre/societe /Mafia%20des%20cigarettes:%20acquittement%20quasi%20general.html?cid=32334378
- 23. http://www.dailymotion.com/video/xdho8m_la-vraie-democratie-cornelius-casto_news
- 24. http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/01839/03178/index.html?lang=fr
- 25. http://www.gfsbern.ch/portals/0/vox-analysen/2010-03-07_VoxF.pdf
- 26. http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/IN00143.pdf
- 27. http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-cohesion-sociale-solidarite /services-municipaux/service-petite-enfance/contexte-indicateurs/
- 28. http://www.ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L10895.pdf